



Christophe
LE BAIL



Antoine
LEHARIVEL



DCI RÉGIONALE

Conformément à l'article 4.2 du titre II de la RH 0826 modifié par l'avenant 13 décembre 2007, les délégations CFDT cheminots, CGT, Sud Rail et UNSA vous déposent une Demande de Concertation Immédiate sur les points suivants :

1. **CONDITION D'APPLICATION DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT FERROVIAIRE RÉGIONAL DE VOYAGEURS SUR LES LIGNES NORMANDES, SIGNÉE ENTRE LA RÉGION NORMANDIE ET SNCF VOYAGEURS**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

Une ligne remise en exploitation il y a 3 ans suite à la réfection de la ligne par SNCF Réseau pour le passage des trains de FRET. L'activité voyageurs a été relativement faible, environ 8 abonnés sur cette ligne. Il y aura une substitution par autocar pour remplacer les trains. La tarification sera plus intéressante pour les usagers du car. Les voyageurs concernés ont été contactés personnellement pour les informer de la situation. Il n'y a pas d'API rectificative à date, sur celle-ci la ligne Serqueux-Gisors est reprise en exploitation ferroviaire.

2. **NON-RESPECT DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

L'AO a communiqué auprès de la direction SNCF le 18 juillet dernier. Une information sera diffusée lors du prochain CSE auprès des représentants du personnel. Un avenant est en cours de validation auprès de la Région Normandie. La direction n'a pas plus d'informations à communiquer sur le sujet.

3. **GROUPE DE TRAVAIL ROULEMENTS ASCT ET ADC « POST-ÉTÉ »**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

ASCT, les journées Serqueux-Gisors ont été retirées, cependant la grille reste identique au même titre que les amplitudes horaires sur le roulement d'été (25 août). Post-été, rien n'est défini pour le moment. Un GT Roulements peut-être envisagé, c'est à définir.

Côté ADC, la charge sera basculée sur d'autres lignes en respectant au plus près le nombre de RHR dans la mesure de leurs compétences. L'axe sera attentif aux impératifs personnels. Post-été un groupe de travail sera organisé au vu de la perte de charge.

4. **IMPACT SUR LE ROULEMENT ÉTÉ ET POST-ÉTÉ ASCT 352T DE ROUEN**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

Réponse déjà apportée au point n°3.

5. **IMPACT SUR LE ROULEMENT ÉTÉ ET POST-ÉTÉ ADC 176 DE SOTTEVILLE**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

Réponse déjà apportée au point n°3.

6. **UTILISATION DES ASCT ET ADC SUR LES JOURNÉES CONCERNÉES JUSQU'À LA FIN DES ROULEMENTS « ÉTÉ » DÉROULÉS JUSQU'AU 25 AOÛT 2024**

RÉPONSE DE LA DIRECTION DE LA SNCF

Réponse déjà apportée au point n°3.